

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme D'Acquisition de Données (PAD)

Aide aux dépôts des demandes d'aide	Dispositif d'indemnisation exceptionnel des élevages porcins – Volet 2 plan de restructuration
V1 du 21/04/2022	Décision INTV-GECRI-2022-24

Pour toutes questions, merci de lire attentivement cette procédure et la foire aux questions (FAQ) en ligne sur le site avant de contacter FranceAgriMer

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....	2
A. Conditions d'éligibilité.....	2
B. Demander de l'aide.....	2
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE.....	3
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas.....	3
a. Page d'accueil.....	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant.....	5
d. Initialisation de la démarche.....	6
e. Formulaire de demande.....	7
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	18
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	20
h. Accusé de dépôt.....	22
III. Instruction de votre dossier.....	22

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

Seule la décision INTV GECRI 2022-24 fait foi.

A. Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à la mesure de soutien décrite dans cette décision les personnes physiques ou morales :

1. constituées en tant qu'exploitant agricole, groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), ou autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole,
2. immatriculées au répertoire Sirene de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide et au jour du paiement,
3. éleveurs de porcins propriétaires des animaux, c'est-à-dire inscrits en 2021 et pendant la période éligible comme propriétaires de porcs charcutiers dans les bases de données des organismes chargés de garantir les opérations de pesée et de classement des porcs (ci-après dénommées bases PCM), et/ou comme propriétaires de porcelets dans la base BD Porc ou une base de données locale équivalente.
4. spécialisées dans l'élevage de porcins à plus de 20%, c'est-à-dire pouvant attester un chiffre d'affaires issu de l'atelier porcin représentant plus de 20% du chiffre d'affaires total du dernier exercice clos, certifié par un expert-comptable, un commissaire aux comptes ou une association de gestion et de comptabilité ,
5. ayant élevé sur l'année civile 2021 au moins :
 - a. 500 porcins pour le cas général,
 - b. 200 porcins pour les éleveurs bénéficiant de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN) en 2021
6. Ayant, au moment du dépôt de sa demande d'aide, proposé un contrat de vente de porcins à un abattoir. Ce contrat est établi selon les dispositions prévues par l'article L. 631-24 du code rural et de la pêche maritime tel que modifié par la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs promulguée le 18 octobre 2021. Lorsqu'il est membre d'une organisation de producteurs reconnue ou d'une coopérative, cette condition est respectée si cette organisation de producteurs ou cette coopérative a proposé un contrat de vente de porcins à un abattoir.

B. Demander de l'aide

La période de dépôt des demandes d'aide est ouverte du 25 avril 2022 à 10h au 15/05/2022 au plus tard et dans la limite des crédits disponibles.

La demande d'aide est dématérialisée et déposée exclusivement sur la Plate-forme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

L'accès au formulaire ne pourra se faire qu'à l'aide d'un numéro SIRET **valide**. Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par **SIREN**.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé en retour par mail à chaque demandeur après validation de ce son dossier. Celui-ci ne préjuge en aucun cas de la validité des pièces télé-versées ni de l'attribution d'une aide à l'issue de la procédure d'instruction des dossiers.

Le courriel d'initialisation de la demande, reçu immédiatement après le début de la démarche ne constitue pas une preuve de dépôt, il contient le lien d'accès confidentiel vers le dossier du demandeur.

[Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données \(PAD\) pour que le dossier puisse être recevable.](#)

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande d'avance du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur. Elle doit être accompagnée du relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur (déposé sur le télé-service). (Dans le cas d'une procédure collective, à des fins de simplification, un courrier ou courriel du mandataire doit être transmis afin de confirmer le destinataire du paiement ; à défaut, une preuve de l'attribution de la gestion des comptes lors du jugement doit être fournie).

Les demandeurs devront s'engager sur l'honneur à respecter les conditions d'éligibilité décrites au point 1.2 de la présente décision. Cet engagement se fera directement sur le formulaire de demande d'aide du télé-service.

Pour effectuer une demande d'aide, vous devez être en possession :

- un **relevé d'identité bancaire (RIB)** au nom du demandeur (dans le cas d'une procédure collective, à des fins de simplification, un courrier ou courriel du mandataire doit être transmis afin de confirmer le destinataire du paiement ; à défaut, une preuve de l'attribution de la gestion des comptes lors du jugement doit être fournie),
- une **attestation comptable** (établie par un centre de gestion agréé, un expert-comptable ou un commissaire aux comptes identifié, pour le compte du demandeur en utilisant le modèle-type en annexe) précisant le **chiffre d'affaires de l'atelier porcin ET le chiffre d'affaires total de l'exploitation sur le dernier exercice clos,**

NB : pour les récents installés sans exercice clos, le Plan d'entreprise peut justifier des CA prévisionnels, l'attestation est alors facultative.

- **Pour le contrôle de l'entreprise unique : un diagramme capitalistique** reprenant les pourcentages de détention des parts de sociétés liées et/ou partenaires du demandeur (y compris par l'intermédiaire de personnes physiques) et comprenant le numéro SIRET et la raison sociale de chaque société, uniquement pour les structures en lien avec d'autres structures.

VOIR FAQ pour plus d'explication sur le sujet
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

- Pour les entreprises en redressement ou plan de sauvegarde : **le plan arrêté par le tribunal**

B. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=PORC_2022

PORCS 2022 - Volet 2

Dispositif d'indemnisation exceptionnel des élevages porcins pour soutenir les exploitations agricoles d'élevage porcin touchées par un effet ciseaux entre la baisse du prix de vente de leur production et la hausse de leur coût de production, notamment celui de l'aliment.

Décision INTV-GECRI 2022-24

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le jj/mm/aaaa à HH:MI.

Accéder à la démarche

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.
Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.

PORCS 2022 - VOLET 2

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/09/2022 12:00:00 (Heure Métropole)

✕ PORCS 2022 – Volet 2

L'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles est significativement fragilisé par les conséquences de la crise de la COVID-19, en raison de la fermeture de certains circuits de distribution ou débouchés, notamment à l'international, et de difficultés en termes de disponibilité de la main d'œuvre. Dans ce contexte dégradé, la filière porcine fait face à une hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours depuis septembre 2021, dégradant fortement la trésorerie des entreprises de la filière, et qui aboutit aujourd'hui à une situation critique pour de nombreux éleveurs de porcs. Dans ce contexte, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a décidé de mettre en place, pour les élevages de porcins, un dispositif de prise en charge des pertes calculée sur la base de forfaits.

Merci de consulter les Informations et la FAQ disponible sur le site de FranceAgriMer avant de commencer la saisie : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le jj/mm/aaaa à HH:MI.

Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Continuer

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET * 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

 Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *


Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable



Recopier les caractères de l'image *

Cliquez sur CONTINUER



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

PORCS 2022 - VOLET 2

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/09/2022 12:00:00 (Heure Métropole)

⤴ PORCS 2022 – Volet 2

⤴ Identification du demandeur Modifier

⤵ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.



En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique gecri@franceagri.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Continuer

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

❖ *Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.*

Documents annexes disponibles		
Fichier	Description	Télécharger
Décision INTV-GECRI 	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche.	



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et **le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.**

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour aa aa,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif PORCS 2022 – Volet 2 pour le compte de l'entreprise « _____ » Siret n° « _____ ».

Votre dossier porte le numéro n° 39892.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Vous devez valider votre dossier avant la date limite de dépôt :

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le jj/mm/aaaa à HH:MI.

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?>

Adresse de contact : gecri@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER sur l'écran précédent,

Ou

- sur le lien présent dans le mail et sur « accéder au formulaire », le formulaire apparaît :

PORCS 2022 - VOLET 2

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/09/2022 12:00:00 (Heure Métropole)

- ⤴ PORCS 2022 – Volet 2
- ⤴ Identification du demandeur
- ⤵ Dossier n° 39862 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

[Accéder au formulaire](#)

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

DEMANDE D'AIDE

PORCS 2022 – volet 2

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :	<input type="text" value="13000636400017"/>	Code APE :	<input type="text" value="84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités éc"/>
Raison sociale :	<input type="text" value="ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI"/>		
Forme Juridique :	<input type="text" value="7389 - Établissement public national à caractère administratif"/>		
Adresse :	<input type="text" value="ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI"/>		
	<input type="text" value="12 RUE HENRI ROL TANGUY"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text" value="93100"/>	Commune :	<input type="text" value="MONTREUIL"/>
PACAGE :	<input type="text" value="entrer une valeur"/>		
Numéro IDM (FR) :	<input type="text" value="entrer une valeur"/>		
	5 caractères, sans le code Pays (FR), à ne PAS saisir		

AVANT DE DEMARRER LA SAISIE, VERIFIEZ QUE VOUS ETES EN POSSESSION DE TOUTES LES INFORMATIONS, ET NOTAMMENT LE NOMBRE D'ANIMAUX A DECLARER. LE FORMULAIRE NE POURRA PAS ETRE ENREGISTRÉ EN CAS D'INFORMATION MANQUANTE.

Procédure collective en cours : *

Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez « aucune »

Pacage : donnée non obligatoire. Si renseigné, caractères alphanumériques (9 caractères). Les 3 premiers caractères correspondent au numéro de département.

Numéro IDM (FR) : donnée non obligatoire. Si renseigné, 5 caractères, **sans le code Pays (FR)** qui ne doit **PAS** être saisi.

❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :

- si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».
- En cas de liquidation judiciaire ou amiable, vous n'êtes pas éligible au présent dispositif

Vous n'êtes pas éligible au dispositif dès lors que vous êtes en liquidation ». formulaire masqué, enregistrement impossible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ **Personne à contacter si différente du déclarant :**

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Nom : *	<input type="text"/>	Prénom : *	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text" value="01 23 45 67 89"/> Fixe	<input type="text" value="01 23 45 67 89"/> Mobile	
Courriel : *	<input type="text" value="exemple@mail.com"/>		

➤ **Organisation de producteur (OP) - COOPERATIVES**

ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP) - COOPERATIVES

Je suis en OP ou en coopérative : * Oui Non

❖ Je suis OP ou en coopérative :

- Si « oui »

ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP) - COOPERATIVES

Je suis en OP ou en coopérative : * Oui Non

Nom de l'OP ou de la coopérative : *

Si l'OP n'est pas dans la liste, saisissez son nom : *

Sélectionner l'OP dans la liste déroulante.

Si l'OP n'est pas dans liste, sélectionner « autres » et saisir le nom

➤ **DECLARATION DES AIDES et PLAFOND du régime COVID 19**

1 - Aides demandées ou perçues

Vous devez indiquer les montants d'aide demandées ou perçues dans le cadre du Régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) modifié, (Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises).

Il s'agit notamment **de l'aide du volet 1 (aide d'urgence à la trésorerie)**, du fonds de solidarité, des subventions directes, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, prêt à taux zéro) : **VOIR FAQ**

Si vous n'avez pas perçu/demandé d'aide du régime COVID 19, saisir 0 en montant.

Indiquer le (s) dispositif(s) concerné(s), si un montant >0 a été indiquer « au titres d'autres dispositifs ».

1 - aides demandées ou perçues :

Dans le cadre du régime d'aide d'État SA.56985 (2020/N) modifié- France-COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises* :

Au titre du volet 1 - Aide d'urgence à la trésorerie pour les éleveurs de porcs, j'ai bénéficié de : *

vous devez renseigner ce champ €

Au titre d'autres dispositifs¹ du régime « Covid », j'ai bénéficié de *

vous devez renseigner ce champ €

pour les dispositifs suivants :

entrer une valeur

Total Régime Covid : 0,00 €

¹ Il s'agit notamment de l'aide du volet 1 (aide d'urgence à la trésorerie), fonds de solidarité, des subventions directes, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, prêt à taux zéro.

2 - entreprise unique :

J'entretiens des liens capitalistiques avec d'autres entreprises y compris en tant que personne physique (point 1.3.c de la Décision FranceAgriMer) : *

Oui Non

2 - Entreprise unique

Si vous avez des liens capitalistiques avec d'autres entreprises, veuillez cocher « Oui » et renseignez leurs SIRET.

Si vous avez plusieurs numéro Siret à indiquer, cliquer sur le bouton « ajouter une ligne ».

J'entretiens des liens capitalistiques avec d'autres entreprises y compris en tant que personne physique (point 1.3.c de la Décision FranceAgriMer) : *

Oui Non

Je déclare les SIRET des entreprises entretenant un lien au titre de l'entreprise unique, qui déposent une demande d'aide dans le cadre de ce dispositif :

N° SIRET*

entrer un numéro



Ajouter une ligne

Le cas échéant, cochez « Non ».

➤ ELIGIBILITE du DEMANDEUR

ELIGIBILITE du DEMANDEUR

3 - Je suis éleveur propriétaire de porcins, mon exploitation est inscrite en 2021 et pendant la période éligible comme propriétaires de porcs charcutiers et/ou de porcelets : *

Oui Non

4 - Chiffres d'affaires du dernier exercice clos :

CA total : * € CA porcine : * € Taux de spécialisation : * %

(les valeurs sont celles indiquées sur l'attestation comptable ou le PE pour les récents installés sans exercice clos)

5 - Nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021 : *

(porcins = tout animal porcin non reproducteur)

6 - J'ai, ou mon OP, ou ma coopérative, proposé un contrat de vente² de porcins à un abattoir OU je ne suis pas soumis aux obligations de l'article L631.-24 (ex : vente directe) OU le critère 6 du point 1.2 de la décision ne m'est pas applicable car je ne vends pas de porcs à un abattoir : * Oui Non

²Le contrat est établi, le cas échéant, selon les dispositions prévues par l'article L.631-24 du code rural et de la pêche maritime tel que modifié par la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs promulguée le 18 octobre 2021.

3 – Je suis éleveur de porcins

Si « non » : vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire

3 - Je suis éleveur propriétaire de porcins, mon exploitation est inscrite en 2021 et pendant la période éligible comme propriétaires de porcs charcutiers et/ou de porcelets : *

Oui Non

Vous n'êtes pas éleveur propriétaire et n'êtes pas éligible au dispositif.

4 – Chiffres d'affaires du dernier exercice clos

Compléter le CA total et le CA porcins (les valeurs sont celles indiquées sur l'attestation comptable ou le PE pour les récents installés sans exercices clos).

Si vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire.

4 - Chiffres d'affaires du dernier exercice clos :

CA total : * € CA porcine : * € Taux de spécialisation : * %

Vous n'êtes pas spécialisé dans l'élevage porcin à plus de 20% et n'êtes pas éligible au dispositif.

5 – Nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021 (porcins = tout animal porcin non reproducteur)

Nombre de porcins < 200 : vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire.

5 - Nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021 : *

150

(porcins = tout animal porcin non reproducteur)

Le nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021, ne vous permet pas de prétendre à l'aide.

Nombre de porcins > 200 et < 500: indiquer si vous avez bénéficié de l'ICHN en 2021

Si « non » : vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire

5 - Nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021 : *

450

(porcins = tout animal porcin non reproducteur)

J'ai bénéficié de l'ICHN en 2021 : * Oui Non

Le nombre de porcins élevés sur l'année civile 2021, ne vous permet pas de prétendre à l'aide.

6 – J'ai, ou mon OP, ou ma coopérative, proposé un contrat de vente² de porcins à un abattoir OU je ne suis pas soumis aux obligations de l'article L631.-24 (ex : vente directe) OU le critère 6 du point 1.2 de la décision ne m'est pas applicable car je ne vends pas de porcs à un abattoir

Si « non » : vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire

6 - J'ai, ou mon OP, ou ma coopérative, proposé un contrat de vente² de porcins à un abattoir OU je ne suis pas soumis aux obligations de l'article L631.-24 (ex : vente directe) OU le critère 6 du point 1.2 de la décision ne m'est pas applicable car je ne vends pas de porcs à un abattoir : * Oui Non

En l'absence d'une telle proposition de contrat ou d'un contrat, vous n'êtes pas éligible au dispositif.

²Le contrat est établi, le cas échéant, selon les dispositions prévues par l'article L.631-24 du code rural et de la pêche maritime tel que modifié par la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs promulguée le 18 octobre 2021.

➤ Calcul de l'aide

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées et tient lieu de montant demandé. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation comptable que vous téléverserez dans l'écran suivant et des bases de données permettant le contrôle des autres paramètres.

CALCUL DE L'AIDE

7 - Date d'installation du dernier associé installé sur l'atelier porcin : * :

8 - Niveau de spécialisation calculé : *

9 - Catégorie d'élevage :
 Donnée facultative, demandée à titre informatif.

10. a. Nombre d'animaux sortis de l'exploitation entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022 :

Av : Porcelets 8kg : * Bv : Porcelets 25kg : * Cv : Porcs charcutiers : *

Indiquez 0 (zéro) le cas échéant.

10 b. Nombre d'animaux achetés/entrés sur l'exploitation entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022 :

Aa : Porcelets 8kg : * Ba : Porcelets 25kg : *

Indiquez 0 (zéro) le cas échéant.

AFIN DE COMPLTER CES CHAMPS CONSULTEZ LA NOTICE sur le site <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>. Les animaux éligibles à l'indemnisation sont les porcs charcutiers et porcelets 8 ou 25kg élevés en propriété entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022, tels qu'enregistrés dans BD Porc (ou une base de données locale équivalente dans le cas des départements d'outre-mer n'utilisant pas la base BD porc).

11 - Aide perçue au titre du volet 1-Aide d'urgence à la trésorerie : €

12 - Aide maximum calculée : * €

Ce calcul prend en compte le niveau de spécialisation et l'application des forfaits correspondants sur les nombres d'animaux déclarés en sortie dont sont déduits les forfaits appliqués aux animaux déclarés en entrée, la majoration « récent installé » et la déduction des aides du volet 1.

13 - Aide maximum plafonnée régime covid : * €

(le plafond des aides covid est de 290 000€ par exploitation, les aides déclarées au point 1 sont prises en compte ici).

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées et tient lieu de montant demandé. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation comptable que vous téléverserez dans l'écran suivant et des bases de données permettant le contrôle des autres paramètres.

7 – Date d'installation du dernier associé installé sur l'atelier porcin

Une majoration est possible selon la date d'installation du demandeur dans l'activité porcine :

- o a : avant le 1^{er} janvier 2017, pas de majoration
- o b : à partir du 1^{er} janvier 2017 (« récents installés » ou « RI »), majoration de 20%

Dans le cas des demandeurs en société, au moins un des associés doit être installé à partir du 1^{er} janvier 2017 dans l'activité porcine pour bénéficier de la majoration

7 - Date d'installation du dernier associé installé sur l'atelier porcin : * :

7 - Date d'installation du dernier associé installé sur l'atelier porcin : * :

8 – Niveau de spécialisation calculé

Le niveau de spécialisation est automatiquement calculé.

3 niveaux de forfait selon que le taux de spécialisation se situe

- o 1 : au-delà de 20% et jusqu'à 50% (« spécialisation basse »)
- o 2 : au-delà de 50% et jusqu'à 80% (« spécialisation moyenne »)

- o 3 : au-delà de 80% (« spécialisation haute »)

8 - Niveau de spécialisation calculé : *

1 - spécialisation basse

9 – Catégorie d'élevage

Cette information n'est pas obligatoire et est demandé à titre indicatif.

CALCUL DE L'AIDE

7 - Date d'installation du dernier associé installé sur l'atelier porcin : * :

8 - Niveau de spécialisation calculé : *

9 - Catégorie d'élevage :

- N-Naisseur
- NPS-Naisseur Post-Sevreur
- NE-Naisseur Engraisseur
- PS-Post-Sevreur
- PSE-Post-Sevreur Engraisseur
- E-Engraisseur

10. a. Nombre d'animaux sortis de l'exploitation entre le 1er septembre 2021 et le 28 février 2022 :

Av : Porcelets 8kg : * Bv : Porcelets 25kg : * Cv : Porcs charcutiers : *

10 a – Nombre d'animaux sortis de l'exploitation entre le 1^{er} septembre 2021 et le 28 février 2022

Compléter et indiquer 0 (zéro) le cas échéant

Av : Porcelets 8kg : * Bv : Porcelets 25kg : * Cv : Porcs charcutiers : *

10 b – Nombre d'animaux achetés/entrés sur l'exploitation entre le 1^{er} septembre 2021 et le 28 février 2022

Compléter et indiquer 0 (zéro) le cas échéant

Aa : Porcelets 8kg : * Ba : Porcelets 25kg : *

11 – Aide perçue au titre du volet 1 – aide d'urgence à la trésorerie

11 - Aide perçue au titre du volet 1-Aide d'urgence à la trésorerie :

1 000 €

Ce montant correspond au montant qui a été saisi plus haut dans les « aides demandés ou perçues », il est automatiquement rapatrié.

DÉCLARATION DES AIDES et PLAFOND du régime COVID 19

1 - aides demandées ou perçues :

Dans le cadre du régime d'aide d'État SA.56985 (2020/N) modifié– France-COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises* :

Au titre du volet 1 - Aide d'urgence à la trésorerie, j'ai bénéficié de : *

1 000 €

12 – Aide maximum calculée

Ce calcul prend en compte le niveau de spécialisation et l'application des forfaits correspondants sur les nombres d'animaux déclarés en sortie dont sont déduits les forfaits appliqués aux animaux déclarés en entrée, la majoration « récent installé » et la déduction des aides du volet 1.

12 - Aide maximum calculée : *

€

Si vous n'êtes pas éligible, le message suivant s'affiche et vous ne pouvez pas enregistrer le formulaire

11 - Aide perçue au titre du volet 1-Aide d'urgence à la trésorerie :

1 000

€

12 - Aide maximum calculée : *

360

€

Ce calcul prend en compte le niveau de spécialisation et l'application des forfaits correspondants sur les nombres d'animaux déclarés en sortie dont sont déduits les forfaits appliqués aux animaux déclarés en entrée, la majoration « récent installé » et la déduction des aides du volet 1.

Le montant d'aide calculé est inférieur au seuil d'aide fixé à 500,00 €, vous n'êtes pas éligible.

13 – Aide maximum plafonné régime covid

Le plafond des aides covid est de 290 000 € par entreprise unique.

13 - Aide maximum plafonnée régime covid : *

€

(le plafond des aides covid est de 290 000€ par exploitation, les aides déclarées au point 1 sont prises en compte ici).

➤ Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN * **BIC ***

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur
Il convient de cocher les 5 cases pour confirmer vos engagements.

Le déclarant :

- Demande le bénéfice de l'aide PORCS 2022 – volet 2 (pour le compte du demandeur le cas échéant).*
- Atteste sur l'honneur :*
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2022-24, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - que le demandeur respecte les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision et notamment :
 - être éleveur propriétaire de ses animaux,
 - avoir subi des pertes d'un montant au moins égal à l'indemnisation demandée, attestant ainsi qu'il n'y aura pas de sur-compensation du préjudice économique,
 - avoir un contrat ou avoir émis une proposition de contrat de vente de porc à un abattoir établi selon les dispositions prévues par l'article L.624-1 du code rural et de la pêche maritime tel que modifié par la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs promulguée le 18 octobre 2021 (lorsqu'il est membre d'une organisation de producteurs agréée reconnue ou d'une coopérative, cette condition est respectée si cette organisation de producteurs ou cette coopérative a proposé un contrat de vente de porcs à un abattoir),
 - que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions décrites dans la Décision INTV GECRI 2022-24,
 - que l'entreprise n'a pas bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception :
 - des aides mises en place de manière transversales au titre de la COVID19 dans la limite des plafonds visés à l'article 1.3 b) de la présente décision,
 - de l'aide d'urgence forfaitaire attribuée pour les pertes économiques dans le cadre des annonces du gouvernement du 31 janvier 2022, qui seront déduites du montant attribué dans le cadre du présent dispositif,
 - déclarer les montants d'aide demandés ou perçus au titre du Régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) modifié (correspondant notamment à des subventions directes, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, prêt à taux zéro, fonds de solidarité) ainsi qu'au titre de tout autre régime d'aide d'Etat fondé sur la section 3.1 de l'encadrement temporaire (notamment régime SA.56823 « Fonds de solidarité »).
- S'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :*
 - fournir à FranceAgriMer ou la DDT(M) les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place,
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.
- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant)*
 - FranceAgriMer ou la DDT/M compétente à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, MSA, BDPORC, PCM, les comptables et organisations de producteurs ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer ou la DDT(M) compétente à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.
- Est informé et informera le demandeur le cas échéant :*
 - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
 - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
 - que les fournisseurs des données utilisées dans le contrôle de la demande d'aide ne pourront être tenus responsables en cas d'erreur ou de désaccord sur les données,

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public relatives.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture, douanes, MSA etc). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). **Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer (il ne s'agit pas ici de question relative au dispositif d'aide mais uniquement liée aux données personnelles) :**

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :

FranceAgriMer
À l'attention du délégué à la protection des données
12 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : gecri@franceagrimer.fr.

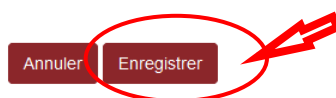
L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.



Si le bouton est inactif, c'est qu'un champ n'est pas renseigné (très souvent le champ procédure collective en début de formulaire est oublié)

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît :

 Le formulaire a bien été enregistré 

Vous pouvez compléter la saisie en cliquant sur accéder au formulaire ou sur le lien reçu par mail lors de l'initialisation de votre dossier.

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

f. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (*en bas de page*):

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Enregistrement et dépôt de mon dossier

*Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous. **ATTENTION si vous choisissez cette option, votre dossier devra obligatoirement être validé ultérieurement (option 2) pour être pris en compte.***

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

La 2^{ème} partie permet le dépôt des pièces demandées.




L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

Pièces obligatoires dans tous les cas

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *


0 pièce(s) jointe(s) 

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.


Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Attestation comptable *


0 pièce(s) jointe(s) 

Attestation comptable (établie par un centre de gestion agréé, un expert-comptable ou un commissaire aux comptes identifié, pour le compte du demandeur en utilisant le modèle-type en annexe) précisant le chiffre d'affaires de l'atelier porcin ET le chiffre d'affaires total de l'exploitation sur le dernier exercice clos, NB : pour les récents installés sans exercice clos, le Plan d'entreprise peut justifier des CA prévisionnels et être téléchargé

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.


Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Autres documents

0 pièce(s) jointe(s) 


Déclarer sans objet

Tout autre document jugés utiles de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, docx, xls, xlsx

PIECE à fournir dans autres documents :

- Le cas échéant, un document justifiant la date d'installation sur l'atelier porcin
- En cas de changement de SIREN récemment (changement de forme juridique), fournissez les informations relatives à ce changement et transfert d'activité et notamment **le SIRET de l'ancienne structure pour faire le lien avec les informations BDPORC**

Pièces obligatoires selon les cas



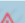
Procédure collective *		0 pièce(s) jointe(s) 
Téléchargez les arrêts ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé.		
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp		

Diagramme capitalistique *		0 pièce(s) jointe(s) 
Diagramme capitalistique reprenant les pourcentages de détention des sociétés liées et/ou partenaires du demandeur (y compris par l'intermédiaire de personnes physiques) comprenant le SIRET et la raison sociale de chaque société		
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp		

Liste des IDM *		0 pièce(s) jointe(s) 
Vous avez un code site IDM commençant par I0, pour l'instruction de votre dossier nous avons besoin de la liste des SITES d'élevage et de leur numéro IDM		
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		
Format(s) accepté(s) : xls, xlsx, odt, ods, doc, docx, pdf, jpg, jpeg		

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

PORCS 2022 - VOLET 2

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/09/2022 12:00:00 (Heure Métropole)

⤴ PORCS 2022 – Volet 2

⤵ Dossier n°39862

Votre dossier n° 39862 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le jj/mm/aaaa à HH:MI.

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus jj/mm/aaaa à 12h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Sélectionner un motif

⤵ Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif absence de document justificatif

Non Oui

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé. Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.



J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 39862 dans le cadre du dispositif PORCS 2022 – Volet 2 le 19/04/2022 15:15:50 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer.
Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

Demande d'aide PORCS 2022 – Volet 2 – Dépôt Dossier 39862

À GECRI

Message AccuseDepot_39862.pdf (107 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 19/04/2022 à 15:15:50 concernant l'aide PORCS 2022 – Volet 2.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=7a41bc4fe875abf45aff96304808a2a0>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

III. Instruction de votre dossier

Seules les demandes déposées sur le télé-service dédié conformément à l'article 2 de la présente décision seront prises en compte.

La DDT(M) et FranceAgriMer instruisent les dossiers et valident l'éligibilité des demandes notamment sur la base de l'attestation comptable, conformément aux règles définies dans la présente décision.

Les DDT(M) et FranceAgriMer peuvent demander toutes les pièces complémentaires qu'elles jugent utiles au contrôle et à la compréhension du dossier, et fixent un délai de réponse au-delà duquel le dossier pourra être rejeté.

FranceAgriMer est chargé du contrôle des nombres d'animaux déclarés tant pour l'éligibilité que pour le calcul de l'aide. A ce titre, il effectuera le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée.

Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier ou courriel de notification du paiement. Si l'octroi de l'aide est réalisé avant la finalisation du contrôle administratif, un courrier ou courriel de notification l'en informera. Ce montant pourra alors être révisé à la baisse après finalisation de l'instruction.

FranceAgriMer : gecri@franceagrimer.fr